

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 décembre 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Est absente :

Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption des procès-verbaux de novembre 2010
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Dérogation mineure André Ménard
- 7- Demande PIIA Garderie Le Petit Lutin
- 8- Emprunt temporaire 800,000. \$ Route Saint-Élie/Saint-Paulin
- 9- Emprunt temporaire 200,000. \$ Aqueduc Domaine Samson/Marchand
- 10- Approbation travaux de voirie subvention Route des Lacs
- 11- Indicateurs de gestion pour 2009

- 12- Adoption du 1^{er} projet de règlement 2010-027 modifiant le règlement 2010-015 sur les conditions d'émission des permis de construction
- 13- Engagement Yvon Garand
- 14- Entente Loisirs et Sports Saint-Étienne
- 15- Transport adapté
- 16- Autorisation signature sous-entente hébergement CACI
- 17- Représentant et responsable de la bibliothèque pour 2011
- 18- Aide financière Corporation Culturelle de Grand-Mère
- 19- Rapport financier Maison des Jeunes
- 20- Compte rendu Comité de la Famille
- 21- Engagement Troupe Caravane
- 22- Engagement Grave O Portes
- 23- Politique de reconnaissance aux bénévoles
- 24- Autorisation Club Quad
- 25- Autorisation Club Armony
- 26- Calendrier des séances du conseil 2011
- 27- Affaire nouvelles et suivi
- 28- Période de questions
- 29- Période de suggestions
- 30- Ajournement de la séance au 15 décembre à 20H30

RÉS. 2010-12-327 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Onze personnes assistent à la séance du conseil.

- Madame Josée St-Onge s'informe concernant la taxe de vidange supplémentaire pour son commerce.
- Monsieur Claude Matteau demande des améliorations sur la route des Lacs et sur le Chemin des Lacs-Longs.

RÉS. 2010-12-328 PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux de novembre 2010 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière directrice générale accuse réception de la correspondance suivante :

- Reconnaissance de Groupe Evasion pour le support financier lors du lancement du CD Un jour Noël.
- Lettre de confirmation du Gouvernement du Québec concernant le montant de 658,218.00 \$ de la taxe d'accise fédérale.

RÉS. 2010-12-329 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 22,351.09 \$

Comptes :

3688	CROIX-ROUGE	CROIX-ROUGE	227.11 \$
3689	BERGEVIN ROGER	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3690	ANNULÉ		
3691	BOUCHER LOUIS	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	300.00 \$
3692	CHAMPOUX JEAN-PAUL	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3693	DESCHENES DIANE	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3694	DESCHENES JEAN-LOUIS	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	700.00 \$
3695	LEMAY ANDRÉ	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	300.00 \$
3696	MOISAN JOHANNE	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	300.00 \$
3697	MORAIS ROBERT	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	300.00 \$
3698	PLANTE RICHARD	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3699	VEILLETTE GÉRALD	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	700.00 \$
3700	LAFRENIERE PIERRE	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3701	BOULANGER CECILE	REMBOURSEMENT TAXES	52.69 \$

3702	ANDRÉ BOUVET LTÉE	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET DOMAINE SAMSON	273 897.61 \$
3703	ALENTUS CORPORATION	SITE WEB	452.84 \$
3704	DEZIEL LEO	PIÈCES ET ACCESSOIRES	300.00 \$
3705	PRODUCTIONS MASKISHOW	FÉERIE DE NOËL	6 772.50 \$
3706	DENISE PARADIS	RÉCOMPENSE BÉNÉVOLES	100.00 \$
3707	GRAVE Ô PORTES	FÉERIE DE NOËL	5 000.00 \$
3708	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	65.00 \$
3709	ALARMS ALLIANCE SYSTEMES DE SECURITE	ENTRETIEN SYSTÈME D'ALARME	654.11 \$
3710	ALIMENTATION R. AUDET	ESSENCE, PRODUITS CHIMIQUES, ALIMENTS	144.76 \$
3711	ANDRÉ BOUVET LTÉE	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET DOMAINE SAMSON	273 931.28 \$
3712	ASSO DU BASEBALL MINEUR DE ST-ETIENNE	SUBVENTION	80.00 \$
3713	ASSOCIATION DE SOCCER DE ST- ETIENNE	SUBVENTION	400.00 \$
3714	ASSO. DE HOCKEY LE ROCKET DE ST-ETIENNE	SUBVENTION	320.00 \$
3715	LES ATELIERS DE SOUDURE ST- ELIE	FÉERIE DE NOËL ENTRETIEN ET RÉPARATION PATINOIRE	282.19 \$
3716	BÉTON CRÊTE DIV. MAURICIE INC.	SYSTÈME DE COMMUNICATION	509.07 \$
3717	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE- DE-CAXTON	AMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUE	1 510.89 \$
3718	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA- MADELEINE	ANALYSES D'EAU	173.72 \$
3719	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	PUBLICITÉ PROMOTION	73.93 \$
3720	BUISSON FRANCINE	SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE, FRAIS DE REPRÉSENTATION	285.41 \$
3721	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIÈCES ET ACCESSOIRES, ARTICLES DE NETTOYAGE, ENTRETIEN CAMION VOIRIE	103.97 \$
3722	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC.	FOURNITURES DE BUREAU	125.29 \$
3723	LES CONST. ET PAV. CONTINENTAL	VOIRIE MATÉRIAUX	311.54 \$
3724	DE CHARENTE LEON	TRAPPAGE DE CASTOR	160.00 \$
3725	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	EAU POTABLE, ALIMENTS	87.70 \$
3726	EDUC EXPERT	FORMATION POMPIERS	180.60 \$
3727	ANNULÉ		
3728	EMCO CORPORATION	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET DOMAINE SAMSON	8 595.54 \$
3729	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION DE MACHINERIE	1 007.41 \$
3730	LES ENTREPRISES DISTRIBUTION DENIS SAMSO	ALIMENTS	804.24 \$
3731	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	ENTRETIEN BÂTISSSES, FÉERIE DE NOËL	1 418.80 \$
3732	ENVIRONNEMENT M C M INC.	AQUEDUC LOT 2	2 804.94 \$
3733	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ANALYSES D'EAU	127.14 \$
3734	FELIX SECURITÉ INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES	107.23 \$
3735	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	FRAIS DE MUTATION	60.00 \$
3736	FORMULES MUNICIPALES	FOURNITURES DE BUREAU	126.24 \$

3737	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	121.68 \$
3738	GESTION MARCEL G. GAGNE INC.	FÉRIE DE NOËL, PRODUITS CHIMIQUES	160.59 \$
3739	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE CCU	20.00 \$
3740	GROUPE CCL	FOURNITURES DE BUREAU	368.23 \$
3741	ANNULÉ		
3742	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGE	1 431.07 \$
3743	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL, ALIMENTS	129.85 \$
3744	IMAGING TONER TECHNOLOGIE	FOURNITURES DE BUREAU	200.92 \$
3745	JULIEN BELLERIVE & FILS	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET DOMAINE SAMSON, ROUTE DES LACS	10 189.51 \$
3746	GHISLAINE LACHANCE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	41.36 \$
3747	LANGLOIS FRANCINE	JETON DE PRÉSENCE CCU	20.00 \$
3748	LAVAGE PIERCO	PIÈCES ET ACCESSOIRES MAISON DE LA CULTURE	3 521.70 \$
3749	LEO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC.	ENTRETIEN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	100.55 \$
3750	LOCATION & SERVICE PATRICE RAICHE	PIÈCES ET ACCESSOIRES MAISON DE LA CULTURE	191.94 \$
3751	LOCATION CDA INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES	28.71 \$
3752	LAFRENIERE GRENIER LOUISE	FÉRIE DE NOËL, FRAIS DE DÉPLACEMENT	1 402.33 \$
3753	ME LOUISE-ANDREE GARANT	AUTRES SERVICES JURIDIQUES, ACHAT DE TERRAINS	2 042.32 \$
3754	LUMCO	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	526.44 \$
3755	LE LUTIN MARMITON	ALIMENTS TOURISME	1 048.50 \$
3756	MARCHE RENE SAMSON	ESSENCE CAMION INCENDIE, ALIMENTS, FRAIS DE REPRÉSENTATION CONSEIL	280.58 \$
3757	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN	722 265.56 \$
3758	LES MATERIAUX LAVERGNE	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND, FÉRIE DE NOËL, ENTRETIEN ET RÉPARATION MAISON DES JEUNES	97.69 \$
3759	MAURICE HOULE & FILS LTEE	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, FÉRIE DE NOËL	482.15 \$
3760	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	ENTRETIEN CAMION, ENTRETIEN MACHINERIE, OUTILLAGE, ENTRETIEN TRACTEUR BALADE	1 023.19 \$
3761	MRC DE MASKINONGE	GESTION DES BOUES, REDEVANCES ÉLIMINATION, ENFOUISSEMENT DÉCHETS	82 909.50 \$
3762	MUISE PATRICK	AMÉNAGEMENT PARC MUNICIPAL	4 119.94 \$
3763	MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE-DES-GRES	AUTRES SUBVENTIONS	500.00 \$
3764	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	491.15 \$
3765	MUNICIPALITE DE ST-BONIFACE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	685.00 \$
3766	MUN. DE SAINT-LEON-LE-GRAND	SALAIRE PRÉVENTIONNISTE	745.71 \$
3767	MUNICIPALITE DE ST-PAULIN	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	490.82 \$

3768	ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIER	CARACTÉRISATION LAC CYANOBACTÉRIES	5 000.00 \$
3769	PEINTURE ROBERT DUPONT INC.	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET DOMAINE SAMSON	2 903.15 \$
3770	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	ESSENCE ET HUILE DIÉSEL, HUILE À CHAUFFAGE	1 308.42 \$
3771	PLURITEC LTEE	ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN	35 499.19 \$
3772	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	650.22 \$
3773	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	99.72 \$
3774	ANNULÉ		
3775	QUALITAS	ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN	2 346.11 \$
3776	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	ARTICLES DE NETTOYAGE	109.76 \$
3777	ANNULÉ		
3778	ANNULÉ		
3779	SAMSON MARIO	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	172.48 \$
3780	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRÉSENCE CCU	20.00 \$
3781	SERVICE TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	ÉQUIPEMENT	307.42 \$
3782	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION/ACCESSOIRES	2 033.56 \$
3783	UNITED RENTALS	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND	419.96 \$
3784	VILLEMURE CLAUDE	TRAPPAGE DE CASTOR	250.00 \$
3785	PRODUCTIONS MASKISHOW	FÉERIE DE NOËL	6 433.88 \$
101019	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	1 207.16 \$
101020	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ MAISON DE LA CULTURE	50.74 \$
101121	SOGETEL, TÉLÉPHONE MILOT	TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET GARAGE MUNICIPAL	485.89 \$
101122	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	198.47 \$
101123	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 608.73 \$
101124	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	900.03 \$
101201	REVENU CANADA	DAS FED NOVEMBRE 2010	2 100.51 \$
101202	REVENU QUEBEC	DAS PROV NOVEMBRE 2010	5 082.11 \$
101206	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	192.06 \$
101207	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 556.83 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	1 490 927.14 \$
		GRAND TOTAL	1 513 278.23 \$

RÉS. 2010-12-330 COMPTES

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 1,186,325.12 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2010-12-331 DÉROGATION MINEURE 2010-009

ANDRÉ MÉNARD

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 23 novembre 2010, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur André Ménard ayant pour objet de :

- Permettre l'agrandissement du lot 20-8 Rang 7 de 86.9 mètres carrés afin de régulariser l'implantation de la propriété et ce, même si l'opération a pour effet d'augmenter le niveau de dérogation du cadastre 20-7 du Rang 7 qui passera de 1087.3 mètres carrés à 1000.4 mètres carrés.

La demande de dérogation mineure affecte principalement l'article 5.4 du règlement de lotissement 2010-013.

Désignation de l'immeuble :

1131, Chemin des Lacs-Longs
Saint-Élie-de-Caxton
Lots : 20-7 et 20-8 du Rang 7

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2010-11-004) à la demande de monsieur André Ménard lors de la séance tenue le 23 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2010-11-004 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2010-009 selon les conditions émises par les membres du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2010-12-332 PIIA GARDERIE LE PETIT LUTIN

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de PIIA présentée par monsieur Mario Garant et madame Renée-Claude St-Yves au C.C.U. le 23 novembre 2010;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a donné un avis favorable à la demande de monsieur Garant et madame St-Yves selon la résolution 2010-11-003;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2010-11-003 du C.C.U. et accepte la demande de monsieur Garant et madame St-Yves selon les conditions énumérées par le C.C.U.

Il est à noter que monsieur Richard Garant se retire de toute discussion concernant cette résolution, monsieur Mario Garant étant son fils.

Adoptée

RÉS. 2010-12-333 EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 2010-002

ROUTE SAINT-ÉLIE/SAINT-PAULIN

Ch. Des Loisirs

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à Caisse de l'Ouest de la Mauricie un emprunt temporaire de 800,000. \$ afin de combler les dépenses effectuées au projet de réfection d'un tronçon de la Route Saint-Élie/Saint-Paulin (Chemin des Loisirs). Cet emprunt sera comblé lors du financement permanent du règlement d'emprunt 2010-002.

Le maire, monsieur André Garant et la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Micheline Allard sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée

RÉS. 2010-12-334 EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT 2010-010

AQUEDUC DOMAINE MARCHAND ET SAMSON

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à Caisse de l'Ouest de la Mauricie un emprunt temporaire de 200,000. \$

afin de combler les dépenses effectuées au projet aqueduc
Domaine Marchand et Domaine Samson. Cet emprunt sera comblé
lors du financement permanent du règlement d'emprunt 2010-
010.

Le maire, monsieur André Garant et la secrétaire-trésorière
et directrice générale, madame Micheline Allard sont
autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de
Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cette
transaction.

Adoptée

RÉS. 2010-12-335 APPROBATION TRAVAUX ROUTE DES LACS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur
Richard Garant, il est résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les
travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant
subventionné de \$ 7,000. et joint à la présente copie
des pièces justificatives, conformément aux exigences
du Ministère des Transports.
2. Que les travaux ont été exécutés conformément aux
présentes dépenses sur la Route des Lacs dont la
gestion incombe à la municipalité de Saint-Élie-de-
Caxton.

Adoptée

INDICATEURS DE GESTION POUR 2009

Monsieur le maire présente à la population le sommaire des
indicateurs de gestion obligatoires pour 2009.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

PROJET DE RÈGLEMENT 2010-027
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-015 SUR LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE suite au dépôt de la réforme cadastrale, les
modifications inscrites au présent projet de règlement sont
devenues nécessaires;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été dûment donné par monsieur Robert Hamel, conseiller lors de la séance d'ajournement du 25 octobre 2010;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le projet de règlement 2010-027 et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement est intitulé « Projet de Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction » et il porte le numéro 2010-027.

ARTICLE 2

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE CONSTRUCTION

L'article 4.2 de la section 4 du projet de règlement sur les conditions d'émission des permis de construction est modifié de la façon suivante :

4.2 Condition relative à un lot distinct

Le terrain sur lequel doit être érigé le bâtiment principal projeté, y compris les bâtiments accessoires, doit former un lot distinct sur les plans officiels du cadastre. Le lot formant l'emplacement à construire, doit être conforme au règlement de lotissement ou, le cas échéant, être protégé par des droits acquis.

Dans le cas d'un projet intégré nécessitant plusieurs bâtiments et usages accessoires (exemple : camp de vacances, terrain de camping, industrie, institution, etc.), le terrain doit comprendre l'ensemble des bâtiments, des constructions et des superficies pour l'aménagement des usages accessoires.

La condition relative à un lot distinct ne s'applique pas dans les cas suivants :

1. La rénovation, la modification ou l'agrandissement d'un bâtiment principal s'il est démontré que celle-ci n'empiète pas sur les terrains adjacents et respecte les marges prescrites par le règlement de zonage 2010-012;
2. La reconstruction d'un bâtiment principal détruit ou démoli à la condition qu'il soit construit sur le même emplacement et qu'il est démontré qu'il n'empiète pas sur les terrains adjacents;

3. La construction d'une résidence dans une zone à dominante agricole ou agro- forestière, sur un terrain bénéficiant d'un privilège conféré en vertu des articles 31.1 et 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles; toutefois, les dimensions de l'emplacement occupé par la résidence doivent être conformes aux normes de lotissement;
4. La construction d'une résidence dans une zone à dominante agroforestière, sur un terrain d'une superficie minimale de 5 hectares, conformément aux dispositions de l'article 16.2 du règlement de zonage;
5. La construction d'un camp forestier, d'une cabane à sucre et les bâtiments temporaires aux fins d'opération forestière dans une zone à dominante agricole, agroforestière ou forestière;
6. La construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage d'utilité publique.

ARTICLE 3
ENTRÉE EN VIGUEUR

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du 6 décembre 2010.

André Garant, maire

Micheline Allard,
sec.-trés. Dir. générale

Avis de motion : 25 octobre 2010
Adoption du projet de règlement : 6 décembre 2010
Avis public : 7 décembre 2010

RÉS. 2010-12-336 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2010-027

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité l'adoption du projet de règlement 2010-027 intitulé :

« PROJET DE RÈGLEMENT 2010-027
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-015
SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION »

Adoptée

RÉS. 2010-12-337 ENGAGEMENT YVON GARAND

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage monsieur Yvon Garand pour l'organisation des loisirs pour la saison hivernale 2010-2011 et pour la saison estivale 2011.

Le nombre d'heures est de 600 heures réparties comme suit :

- 12 décembre au 12 mars 2011
390 heures soit 13 semaines à 30hrs/sem.
- 26 juin au 3 septembre 2011
210 heures soit 10 semaines à 21hrs/sem.

Le salaire est de 10.00 \$/heure + IPC + 3% pour 2010-2011.

Les dates de début et de fin peuvent être changées dépendamment de la température et sur approbation du conseil municipal.

Il est à noter que madame Francine Buisson s'est retirée de toute discussion concernant cette résolution, monsieur Yvon Garand étant son conjoint.

Adoptée

RÉS. 2010-12-338 ENTENTE LOISIRS SPORTS SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement selon l'entente Loisirs et Sports de Saint-Étienne-des-Grès. Le montant total est de 1 300.00 \$. La municipalité demande à ce qu'il y ait une publication des activités et de la période d'inscription à ces activités à Saint-Élie-de-Caxton par Saint-Étienne-des-Grès et ce, afin de favoriser les jeunes de chez-nous aux différents sports offerts.

Adoptée

RÉS. 2010-12-339 TRANSPORT ADAPTÉ

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte la quote-part concernant le transport adapté pour 2011.

Adoptée

RÉS. 2010-12-340 SIGNATURE SOUS-ENTENTE CAI 2010-2011

Sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire monsieur André Garant et/ou la secrétaire-trésorière et directrice-générale, madame Micheline Allard à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, la sous-entente (Centre d'accès internet) 2010-2011.

Adoptée

RÉS. 2010-12-341 REPRÉSENTANT ET RESPONSABLE DE LA
BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal reconduit madame Francine Buisson, conseillère au poste de représentante de la bibliothèque et madame Charline Plante au poste de responsable de la bibliothèque.

Adoptée

RÉS. 2010-12-342 AIDE FINANCIÈRE CORPORATION TOURISTIQUE ET
CULTURELLE DE GRAND-MÈRE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'aide financière au montant de 200.00 \$ pour la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère. Le montant sera versé au cours de l'année 2011.

Adoptée

RÉS. 2010-12-343 RAPPORT FINANCIER MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier de la Maison des Jeunes.

Adoptée

Madame Francine Buisson dépose le compte-rendu du Comité de la Famille de la réunion du 17 novembre 2010.

RÉS. 2010-12-344 PANIERS DE BIENVENUE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que la part de la municipalité pour le panier de bienvenue est modifiée de la façon suivante et ce, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Don de 150.00 \$ déposé dans le compte de Caisse à Saint-Élie-de-Caxton.
- Don d'un livre Saint-Élie, l'histoire de chez-nous.

Ces dons remplacent le montant de 200.00 \$ qui était alloué par la municipalité.

Adoptée

RÉS. 2010-12-345 MISE À JOUR GRILLE PLAN D'ACTION
COMITÉ DE LA FAMILLE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la mise à jour du plan d'action de la politique familiale de Saint-Élie-de-Caxton telle que présentée par madame Francine Buisson, conseillère responsable.

Adoptée

RÉS. 2010-12-346 TROUPE CARAVANE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'engagement de la Troupe Caravane pour le spectacle du 14 mai 2011. Le coût est de 903.00 \$ incluant les taxes. Madame Francine Buisson est autorisée à signer le contrat d'engagement avec les représentants de la Troupe Caravane.

Adoptée

RÉS. 2010-12-347 GRAV Ô PORTES

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal engage Grav Ô Portes pour le son et la musique à Floribell dans le cadre de la Fête de Noël. Le coût est de 13,000.00 \$ payable de la façon suivante :

- 5,000.00 \$ le 4 décembre 2010
- 4,000.00 \$ le 20 décembre 2010
- 4,000.00 \$ à la fin du projet le 4 janvier 2011

Adoptée

RÉS. 2010-12-348 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES
AU NIVEAU DU TOURISME

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption de la politique de reconnaissance des bénévoles pour la saison estivale 2010 ainsi que pour 2010-2013.

Adoptée

RÉS. 2010-12-349 CIRCULATION VÉHICULES HORS ROUTE CLUB QUAD

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la circulation des véhicules hors routes (VTT) aux endroits suivants :

- Sur la rue Cristelle
- Sur le 5^{ième} Rang de l'intersection Saint-Louis à Cristelle
- Sur la rue Saint-Louis du 5^{ième} Rang à rue René

Cette autorisation est donnée pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} mai 2011. La résolution sera transmise à la Sûreté du Québec avec indication du parcours sur la carte.

Adoptée

RÉS. 2010-12-350 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR 2011

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011 qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20H :

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1er août
12 septembre (5 Fête du travail)	3 octobre
7 novembre	5 décembre

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

Monsieur Brodeur mentionne qu'il y a quelques nouveautés au niveau de la Féerie de Noël qui se traduit comme suit :

- Nouvel éclairage
- Nouvel orchestre
- Voiture passe dans le Garage Déziel

A ce jour, il y a 1175 inscriptions.

ROBERT HAMEL

RÉS. 2010-12-351 PONCEAU LAC SOURIS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remplacement d'un ponceau près du 244 Chemin de l'Amitié au Lac Souris. Le coût est d'environ 5,000.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2010-12-352 SERVITUDE PIERRE HARNOIS ET GINETTE MARINEAU HARNOIS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour préparer et enregistrer une servitude en faveur de la

municipalité de Saint-Élie-de-Caxton sur le lot 17-14 du Rang 9 appartenant à madame Ginette Marineau Harnois et à monsieur Pierre Harnois.

Monsieur le maire André Garant et madame la directrice générale Micheline Allard sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, les documents nécessaires à cet enregistrement.

Il est à noter que monsieur le maire André Garant s'est retiré de toute discussion concernant cette résolution, Me Louise-Andrée Garant étant sa fille.

Adoptée

FRANCINE BUISSON

- Madame Buisson invite les membres du conseil et la population à se rendre à la bibliothèque afin d'y constater les améliorations. Des mots de remerciement et de félicitations sont également adressés à la coordonnatrice ainsi qu'à tous les bénévoles.
- Madame Buisson demande de faire la vérification de la population auprès de la Gazette Officielle avant de payer la facture de CRSBP.

RÉS. 2010-12-353 ABONNEMENTS DES PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT l'augmentation considérable des prix au niveau des abonnements aux périodiques;
- CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire dans votre lettre datée du 12 octobre 2010 et ensuite la surprise des prix à payer lors de la réception de la facture (presque le double) par notre bibliothèque;
- CONSIDÉRANT le manque de professionnalisme dans l'envoi des correspondances concernant ces abonnements;
- CONSIDÉRANT le manque d'ajustement de la contribution du Réseau Biblio;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale de Saint-Élie-de-Caxton a vérifié le coût de ces abonnements à différents niveaux;
- CONSIDÉRANT le manque de ressources de nos petites municipalités pour absorber une telle hausse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que :

1. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton exprime son insatisfaction envers le CRSBP du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. de la gestion du dossier des abonnements aux périodiques;
2. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à CRSBP du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. de maintenir la contribution à sa bibliothèque;
3. La municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à sa bibliothèque municipale de gérer elle-même les abonnements de périodiques et cela, à un coût moindre dont vérification a été faite.

Adoptée

RICHARD GARANT

- Monsieur Garant remercie monsieur Hamel de s'être occupé du dossier des pompes à l'aqueduc pendant son absence.

RÉS. 2010-12-354 REMPLACEMENT POMPE AQUEDUC

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Noël Rochette et Fils à remplacer une pompe turbine verticale et divers équipements selon l'offre de service VD1011105V399 du 24 novembre dernier. Le coût est de 24 962.44 \$ taxes incluses.

Adoptée

- Monsieur Garant informe la population que la date de fin pour les projets payés par PRECO a été reportée au 31 octobre 2011.

ANDRÉ GARANT

- Monsieur le maire félicite et remercie chaleureusement les gens qui ont travaillé aux décorations de Noël spécialement madame Louise Lafrenière Grenier, madame Ghislaine Lachance et monsieur Paul-André Garceau.
- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'il y a une séance de travail vendredi matin à 8H30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Onze personnes assistent à la séance du conseil.

Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Pavage de la rue Cristelle
- Affichage pour les VTT
- Epanchage de poussière
- Politique de reconnaissance des bénévoles
- Ponceau décharge du Lac Marchand
- Coupe des arbres aux abords des routes
- Subvention taxe d'accise
- Réparation de la côte à Potvin
- Remerciements pour les travaux d'aqueduc au Domaine Marchand et au Domaine Samson

RÉS. 2010-12-355 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'ajournement de la séance à mercredi le 15 décembre à 20H30.

Adoptée

Levée de l'assemblée à 22H00

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec-très. Dir-générale

André Garant, maire